



Generali España SA de Seguros y Reaseguros

We're all about you

Orense, 2 28020 Madrid

CIF/NIF : A-28007268

Registro Mercantil de Madrid: Hoja M-54.202, Folio 125, Tomo 3.175

Registro de Entidades Aseguradoras de la DGS : C-0072

www.generali.com



VOL6273-JD882

ATTESTATION D'ASSURANCE

Date d'émission : 05/01/2023

Objet : attestation de couverture

Police : VOL6273-JD882

Signataire : S. Villa Ramos

A l'étude des pièces du dossier susmentionné, je soussigné, Santiago Villa Ramos, signataire légal de la compagnie, déclare par la présente que le local commercial suivant :

Seniors Inca Palma de Majorque

Carrer de Joan Fuster, 3, 07300 Inca, Illes Balears, Spain

Et ayant pour activité :

Résidence d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Est garanti :

- Par contrat VOL6273-JD882
- Souscrit par Mme Anne-Sophie Sancerre
- En sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration
- Titulaire de la police : Volumes LPD SAS, entreprise de droit français (NIF : 301589172)

Garanties prévues :

- Garantie des loyers impayés
- Garantie de remplacement à valeur d'acquisition
- Perte financière
- Pertes financières
- Incendie et assimilé
- Dégât des eaux et gel
- Catastrophes naturelles
- Catastrophes technologiques

Limitations de garantie :

- Délai de carence : nul
- Plafond de remboursement en cas de défaut de paiement des loyers : 5.000.000 €
- Valeur de remplacement du terrain et de la propriété : prix d'acquisition, dans la limite de 22.000.000 €
- Plafond de remboursement en cas de perte financière (autres que loyers) : 20.000.000 €
- Plafond de remboursement au titre de la responsabilité civile : 10.000.000 €

La présente attestation est donnée conformément aux directives de la CNMV, et dans les limites inscrites au décret du 7 octobre 1963, relatif aux établissements d'assurance. La présente déclaration n'engage la compagnie que dans les limites du contrat auquel elle est rattachée, et ne saurait être considérée comme une quelconque prise de participation de la compagnie au produit assuré. La reproduction et communication de ce document est autorisée. L'assuré s'engage à notifier à la compagnie tout changement de nature à altérer la validité du présent document sans délai. Les termes détaillés de la couverture, et les obligations contractuelles des parties, notamment en matière de sécurité, sont conformes à la législation européenne en vigueur. Des éventuelles modifications structurelles internes à la compagnie, qu'elles portent sur son actionnariat ou ses effectifs, n'auront aucune forme d'influence sur la validité de ce document. La compagnie n'est pas autorisée à céder ladite police à un tiers.

Santiago Villa Ramos

Conseiller délégué - CEO